

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 14 MARS 2019 à 18h00 Date de convocation : 7 mars 2019

Délibération
N°C2019_92

Membres en exercice :	79
Votants :	78
Suffrages exprimés :	78
Pour :	78
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MELLET

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Sylvie ALAUX, Dominique MARTIN-LAVAL, Marie-Noëlle GARBAY,

<p><u>EXCUSES</u> : Jean-Marc PEREA</p>	<p><u>EXCUSES AVEC PROCURATION</u> : Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Claude CODORNIU, Didier CODORNIU, Jean-Pierre COURREGES, Gérard KERFYSER, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Eric PARRA, Gaëlle PAVAN, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO</p> <p><u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</u> : Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2019_57), Marie-Noëlle GARBAY (jusqu'à la délibération N°C2019_37), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2019_43),</p>
--	---

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC – Opérations « Traversées de villes et villages » – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Nazaire d'Aude

Par délibération N°56 du 26 mai 2003, modifiée par la délibération N°C33/2006 du 26 juin 2006, le Conseil Communautaire a défini l'Intérêt Communautaire et a notamment approuvé une série d'actions en matière d'équilibre social de l'habitat et d'aménagement de l'espace public parmi lesquelles figure le soutien aux opérations « Cœurs de villes et villages ».

La commune de Saint Nazaire d'Aude souhaite réaliser des travaux pour la requalification des avenues de la République, des écoles et du stade.

N°C2019_92

Le montant de ces travaux a été estimé à 805 000 € H.T.

Conformément aux modalités d'intervention du Grand Narbonne, le montant du fonds de concours pouvant être obtenu est plafonné à la somme de 150 000 €.

Vu la délibération N°56 du 26 mai 2003 relative à la définition de l'intérêt communautaire complétée et modifiée par les délibérations N°C33/2006 du 26 juin 2006, N°C216/2011 du 17 novembre 2011 et N°C07/2012 du 26 janvier 2012,

Vu le règlement de financement des fonds de concours pour les cœurs et traversées de villes, villages et giratoires adopté par délibération N°C370/2015 du 15 décembre 2015,

Vu les délibérations du Grand Narbonne, du 14 mars 2019, N°C2019_33 actualisant l'Autorisation de Programme « cœurs et traversées de villes et villages et N°C2019_44 adoptant le Budget 2019,

Vu en commission 1 le 28 février 2019,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'attribuer la somme de 150 000 € à la commune de Saint Nazaire d'Aude pour les travaux précités,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de financement des cœurs, traversées de villages et giratoires telle qu'adoptée le 15 décembre 2015.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 22/3/2019
et de sa publication
le : 22/3/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

